



Comment peut-on être allemand ? Clandestinité, identité et médiation. Le cas de Charles de Villers

Nicolas Brucker

► To cite this version:

Nicolas Brucker. Comment peut-on être allemand ? Clandestinité, identité et médiation. Le cas de Charles de Villers. 2018. hal-02484938

HAL Id: hal-02484938

<https://hal.science/hal-02484938>

Preprint submitted on 19 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment peut-on être allemand ? Clandestinité, identité et médiation. Le cas de Charles de Villers

L'émigration de l'élite sociale française dans la période révolutionnaire est un phénomène sans précédent par son ampleur¹. Les brassages culturels qu'elle a causés ont profondément et durablement affecté la nature des productions intellectuelles et artistiques, mais aussi leur mode de diffusion dans l'espace européen. Proscrits, les écrivains cherchèrent à se garantir des poursuites, tracassés ou surveillés auxquels ils se trouvaient exposés. Beaucoup s'employèrent à déguiser leur identité, changeant fréquemment de résidence, se montrant prudents dans leurs échanges épistolaires, évitant de se compromettre. Clandestins dans leur vie, ils le devenaient aussi dans leur écriture, dans le choix des sujets, de la manière de les traiter, des libraires avec lesquels ils collaboraient.

Charles de Villers offre le cas exemplaire d'un écrivain qui, forcé de sortir de France en novembre 1792, s'acclimata très vite à la culture du pays d'accueil, de sorte qu'il réorienta son activité et contribua aux échanges culturels entre la France et l'Allemagne². Il s'imposa rapidement comme un intermédiaire de premier plan. Entré dans la clandestinité, c'est-à-dire dans le secret, il n'en poursuivit pas moins une activité d'intense publication. C'est là un premier paradoxe : le clandestin est néanmoins un homme public, et même un homme célèbre. Second paradoxe : la clandestinité, loin d'avoir ralenti le rythme de sa production littéraire, l'a semble-t-il stimulé. La marginalité sociale, civique et politique lui permit de prendre toute sa place dans la République des Lettres. L'exterritorialité lui ouvrit la voie d'une centralité nouvelle. Pour le dire autrement, l'apatridie politique s'inversa en une appartenance d'autant plus forte à la nation invisible constituée par le réseau européen des hommes de lettres.

Sub rosa silentii

Vivre dans la clandestinité c'est consentir au secret, ou plus exactement c'est établir entre l'espace privé et l'espace public une frontière étanche. Le clandestin développe ainsi une double identité, généralement contrastée. Le proverbe latin « *sub rosa dicta* », qui invitait les convives d'un repas à garder le silence sur ce qui se disait, est peut-être tiré d'une épigramme qu'on trouve dans l'anthologie latine³. La rose, fleur de Vénus, elle-même mère d'Harpocrate, le jeune dieu du silence, serait le symbole du secret à garder. Durant les repas, il était de coutume de suspendre une rose au-dessus de la table. L'usage était notamment en vigueur dans certaines régions de la Germanie. Plus tard on retrouve le motif de la rose peint sur des plafonds de salles-à-manger. La formule « *sub rosa* » s'emploie fréquemment au XVIII^e siècle pour signifier à un interlocuteur ou à un correspondant que ce qui est dit doit rester confidentiel. C'est l'équivalent de notre expression « sous le sceau du secret ». Villers, après avoir confié au libraire de Hambourg Friedrich Christoph Perthes qu'on lui a proposé la citoyenneté hambourgeoise,

¹ Ghislain de Diesbach, *Histoire de l'émigration. 1789-1814*, Paris, Perrin, 2007, particulièrement p. 299-361. – Karine Rance, « Emigrés (1789-1814) », dans Elisabeth Décultot, Michel Espagne, Jacques Le Rider (éd.), *Dictionnaire du monde germanique*, Paris, Bayard, 2007, p. 304-305. K. Rance mentionne le cas de Villers, émigré et médiateur.

² L'étude de Louis Wittmer, quoiqu'ancienne, reste d'une grande utilité : *Charles de Villers, 1765-1815. Un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de Mme de Staël*, Genève, Georg, 1908. – La biographie de Monique Bernard est la synthèse la plus récente : *Charles de Villers. De Boulay à Göttingen. Itinéraire d'un médiateur franco-allemand*, Metz, Paraiges, 2016.

³ Nicolas Lemaire (éd.), *Bibliotheca classica latina*, t. VII, Paris, Didot, 1826, p. 125.

écrit : « Dies, Teuerer, Sub rosa Silentii !!⁴ ». Karl Friedrich Reinhard, à propos d'une autre affaire, prodigue à Villers de semblables conseils de prudence :

Au nom de Dieu tenez-vous tranquille. Vous allez fourrer votre plume dans un guêpier ; je ne puis m'expliquer davantage, même sur les correspondants que vous avez fait nommer [...] Souvenez-vous au reste que je vous écris en ami et à vous seul [...] je ne veux absolument pas être nommé dans tout ceci.⁵

Le libraire messin Collignon laisse entendre, quant à lui, que le courrier qui parvient en France de l'étranger est ouvert et que les lettres sont lues.

Permettez que je vous recommande, maintenant que je serai rendu chez moi, prudence, circonspection, et rien d'étranger à nos affaires dans vos lettres ; la trop grande sécurité peut parfois devenir fatale.⁶

Le clandestin dresse ainsi, avec la complicité de ses proches, des murs de silence autour des propos qu'il tient et de l'identité qu'il veut tenir secrète. Dans le cas d'une correspondance, deux réseaux bien distincts coexistent, sans jamais se croiser : le réseau des intimes, liés par le secret et unis par la confiance ; le réseau des extérieurs, qui n'ont du clandestin qu'une connaissance partielle et parfois toute en surface. Dans le cas de Villers l'étude de la correspondance permet de se représenter ces deux espaces d'échanges : d'un côté les lettres aux familiers, parents et amis ; de l'autre les lettres aux relations utiles, journalistes, écrivains, libraires, universitaires ou administrateurs. A ces deux catégories il faudrait en ajouter une troisième : les lettres officielles – suppliques, demandes ou compliments – que le scripteur adresse à un destinataire non personnel, tel qu'un souverain, une institution, une fonction sociale ou politique.

Dans la première catégorie on rangera les lettres aux intimes du premier cercle : des parents restés en Lorraine, des écrivains, des éditeurs ou des libraires qui rapidement deviennent des proches – par exemple Jacobi, Cramer, Millin, Constant, Perthes, Smidt. La liberté du ton, la nature des sujets abordés, les jugements portés sur des tiers, le partage de projets, qui pour certains ne verront pas le jour, enfin des mentions réitérées de tenir le secret sont autant de marques irréfutables d'une intimité qui ne fait que se renforcer au fil de l'échange. Une place à part doit être faite au secret médical : les lettres échangées avec Samuel Hahnemann attestent du lien de confiance que le praticien sut nouer avec son patient, alors même qu'il ne l'avait sans doute jamais rencontré⁷. Ces dernières lettres relèvent d'un cercle élargi, celui où viennent s'agréger des contacts épistolaires formels qui avec le temps évoluent vers un échange informel, voire amical. C'est le cas des lettres échangées avec Karl Friedrich Reinhard. Au ton cérémonieux des débuts succède une franche amitié.

Je vous avais senti dès la première entrevue, digne ami – et je n'ai jamais été la dupe de votre sérieuse retenue. [...] Le ton cérémonieux n'était non plus de ma part qu'un masque. – Je le jette avec une intime satisfaction, et la manière dont vous m'y invitez me confirme irrévocablement dans mon système.⁸

⁴ Lettre de Villers à Perthes du 25 décembre 1814. Charles de Villers, *Correspondance 1797-1815. La médiation faite œuvre*. Ed. Monique Bernard et Nicolas Brucker, Paris, Honoré Champion, 2020 [désormais : Bernard-Brucker], p. 366.

⁵ Lettre de Reinhard à Villers du 26 octobre 1811. Mayer Isler (éd.), *Briefe an Ch. de Villers*, Hamburg, 1883 [désormais : Isler], p. 375.

⁶ Lettre de Collignon à Villers du 13 octobre 1798. Bernard-Brucker, p. 177.

⁷ Hahnemann pratiquait la consultation à distance. Voir Nicolas Brucker, « *Vis naturae medicatrix*. Villers et Hahnemann », dans Nicolas Brucker et Franziska Meier (éd.), *Un homme, deux cultures. Charles de Villers entre France et Allemagne (1765-1815)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 163-178.

⁸ Lettre de Villers à Reinhard du 16 février 1803. Isler, p. 341.

Le cas de la correspondance avec le libraire messin Collignon est du même ordre. D'abord d'une politesse toute commerciale, le ton s'infléchit vers une complicité que manifeste le ton enjoué, porté à la plaisanterie chez Collignon, à l'épanchement chez Villers, qu'encouragent de communes affections familiales ; ce qui n'exclut pas les disputes, moments où les griefs s'expriment alors ouvertement de part et d'autre. La liaison épistolaire reste toutefois principalement motivée par un intérêt de nature économique. Quant à la correspondance avec Mme de Staël, exceptionnelle dans son caractère et dans sa forme, elle reproduit la même évolution, des hommages déférents du début au langage du cœur des semaines qui suivent la rencontre de Metz en octobre-novembre 1803. D'autres lettres, tout en manifestant une estime réciproque, trahissent une contrainte, tout au rebours de l'abandon qu'on observe dans les lettres familières. C'est le cas des lettres échangées avec Puységur, sur lesquelles nous reviendrons.

De la seconde catégorie relèvent les lettres à caractère strictement professionnel, telles que celles échangées avec le professeur hollandais Tydeman, le ministre Portalis ou les libraires parisiens Treuttel et Würtz. L'objet de ces correspondances, ponctuelles car liées à une demande de service, se limite en fait à un échange d'informations.

Le secret structure la correspondance, induit une rhétorique spécifique, affecte les relations, le propos, le ton des lettres. Une communion dans le secret unit les protagonistes des réseaux épistolaires.

S'inventer un nom

Le secret est pratiqué par beaucoup d'épistoliers. Le cas de Villers a ceci de particulier qu'au-delà du propos tenu, il vise à protéger l'identité même du scripteur. L'inscription sur la liste des émigrés équivalait à une condamnation à mort. L'infamie et la suspicion s'attachaient à la personne du proscrit, de telle sorte qu'il n'était nulle part le bienvenu. La seule manière d'échapper à ce préjugé stigmatisant était de déguiser son nom, son état, sa nationalité ; par conséquent de s'inventer une identité, vraisemblable autant que possible, et de se donner un passé, qu'on ne puisse vérifier⁹. Autant dire que pour un écrivain, la chose n'était pas si difficile. Villers, auteur de plusieurs pièces de théâtre et d'un roman, savait bâtir un caractère. Il n'eut qu'à s'appliquer à lui-même les techniques d'invention qu'il employa dans son œuvre. C'est ce qu'il fit dès les premiers mois de son exil. Ayant séjourné quelque temps à Liège, il prit l'identité liégeoise. C'est cette ville que mentionne, à côté de son nom, le registre des inscriptions de l'université de Göttingen à la date du 28 novembre 1796¹⁰. Quelques années plus tard, une fois que l'assimilation eut opéré et que la langue eut été parfaitement maîtrisée, il se fit appeler « Weiler », ce qui n'est que la transcription germanophone de son nom français. Cela réglait la question délicate de la prononciation de son nom, et coupait court à toute curiosité mal placée. La plupart des lettres de Collignon sont ainsi adressées à « M. Weiler, à Lübeck ».

Origine, nom, langue : Villers renaît sous une nouvelle enveloppe. Il n'est pas jusqu'à la religion qui ne s'en trouve affectée. Immérgé dans un milieu luthérien, il en prend naturellement la teinture, et sans devenir à proprement parler un esprit religieux, adopte un parti pris favorable à la Réforme et à Luther. Cette série de déplacements, encouragés par les circonstances, favorisa une interrogation sur ses origines. Au gré de sa métamorphose, Villers prit conscience de la composante culturelle de son identité personnelle. La supplique qu'il adressa au prince-régent du Hanovre, alors qu'il était menacé de devoir quitter une région où les Français n'étaient désormais plus les bienvenus, laisse clairement voir qu'il était parvenu au

⁹ On connaît le cas de Mme de Genlis : réfugiée à Altona, elle se fait passer, sous le nom de Miss Clarke, pour une demoiselle irlandaise élevée en France. Gabriel de Broglie, *Madame de Genlis*, Paris, Perrin, 2001, p. 271.

¹⁰ Monique Bernard, *Charles de Villers. De Boulay à Göttingen*, op. cit., p. 61-62.

terme d'un long cheminement intérieur¹¹. Il y explique que sa nation de cœur est l'allemande, qu'il ne s'est au fond jamais senti Français, et qu'en vertu du *jus soli*, étant né en Lorraine ducale avant le rattachement de cette province au royaume de France, il est en droit de contester sa nationalité française. Cette argumentation, motivée par les circonstances et par la nécessité d'assurer son avenir en Allemagne, traduit la profondeur du questionnement identitaire, dont on relève des indices tout au long de sa carrière d'écrivain.

L'usage de la clandestinité littéraire a précédé chez Villers l'entrée dans la clandestinité politique. Son premier ouvrage, *Le Magnétiseur amoureux*, paru en 1787 à Besançon sans nom d'auteur et sous une fausse adresse, fut publié dans la plus parfaite illégalité, puisque sans la moindre permission. Villers s'inscrivait ainsi dans la tradition de la littérature philosophique clandestine qui tout au long du siècle multiplia les écrits hétérodoxes, contestataires des normes religieuses ou politiques. Le sujet du magnétisme animal, sensible au dernier point, attira l'attention des autorités. Tous les exemplaires furent saisis par ordre du ministre de la police, et détruits. Pas tous cependant : Villers en retint quelques-uns pour son usage personnel, dont il fit profiter ses proches. Ainsi Jacobi remercie l'auteur de lui avoir adressé *Le Magnétiste [sic] amoureux*¹². Le second roman, qui se présente comme un recueil de lettres authentiques, parut également de façon anonyme, mais en désignant l'auteur des lettres par des initiales dont le lecteur averti eut tôt fait de percer l'énigme. Ce pseudonymat d'emprunt¹³ renvoie à un émigré, Germain Hyacinthe de Romance, marquis de Mesmon (1745-1831), qui collabora au *Spectateur du Nord* à ses débuts, avant de lancer son propre journal, *Le Réveil*, suivi d'un autre, *Le Censeur*, qui n'eut pas l'heur de plaire au sénat de Hambourg. Il fut contraint au départ, et migra à Saint-Petersbourg¹⁴. Sous le masque de Mesmon, c'est bien Villers qui se cache : les lettres rendent compte de la découverte de la Westphalie par un homme, dont l'identité n'est pas nettement définie, mais qui en plus d'un point ressemble à l'auteur. Surtout elles témoignent de l'importance de cette région d'Allemagne comme foyer d'accueil des émigrés français¹⁵.

Au bas des articles qu'il donne au *Spectateur du Nord* à partir de décembre 1797, Villers signe d'un astéronyme à cinq, puis à trois étoiles. A partir de 1801, et sa *Philosophie de Kant*, il signe ses ouvrages « Charles Villers ». Cette évolution dans la manière de signer ses textes, qui coïncide avec l'actualité politique française, les lois d'amnistie et, à partir de 1800, le départ des émigrés d'Allemagne du Nord, est aussi révélateur du processus de conversion du nom d'Etat civil en une marque de propriété littéraire. Son style même est reconnaissable en tous, comme l'indique Reinhard, dans une lettre où il met en garde Villers, alors que celui-ci doit déposer son manuscrit pour concourir au prix de l'Institut : « l'ouvrage trahira l'artiste¹⁶ », le prévient-il. Qu'au moins il fasse copier l'ouvrage afin que sa main ne soit pas décelée, lui recommande-t-il.

Janus bifrons

Le 18 Brumaire a ouvert aux émigrés l'horizon d'un possible retour. Beaucoup entreprennent alors, avec l'aide de leurs parents ou relations en France, des démarches pour se

¹¹ *Très humble représentation*, cité dans Nicolas Brucker, « De l'Europe française à l'Europe des nations. Charles de Villers, un Lorrain apôtre de la Germanie à l'époque romantique », *Académie nationale de Metz. Mémoires*, XCVI^e année. Série VII, t. XXVIII, p. 311-321 ; p. 321.

¹² Lettre de Jacobi à Villers du 9 juin 1800. Isler, p. 158. Plus tard Villers cherchera à se procurer d'autres exemplaires. Voir lettre de Collignon à Villers du 27 janvier 1804. Bernard-Brucker, p. 275.

¹³ Cas d'apocryphe. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 50.

¹⁴ Diesbach, *op. cit.*, p. 351.

¹⁵ Peter Veddeler, « Französische Revolutionsflüchtlinge in Westfalen während der Jahre 1792-1802 », dans Daniel Schönplüg et Jürgen Voss (éd.), *Révolutionnaires et émigrés. Transfer und Migration zwischen Frankreich und Deutschland. 1789-1806*, Stuttgart, Thorbecke, 2002, p. 183-192.

¹⁶ Lettre de Reinhard à Villers du 9 janvier 1803. Isler, p. 335.

faire rayer de la liste des proscrits¹⁷. Villers, dont on sait qu'il fit agir dans ce sens, laissa ses proches, allemands et français, dans le doute quant à ses intentions. Après un premier séjour à Paris en 1801, il revint dans la capitale et y séjourna près de deux ans (novembre 1803-août 1805). Son retour fut célébré par le marquis de Puységur, qui avait été son major au régiment royal d'artillerie où il servit. Dans une lettre du 2 décembre 1803, Puységur dit se réjouir de voir Villers enfin revenu dans « notre pays ». « Je craignais que vous n'en eussiez secoué pour toujours la poussière, en repassant la frontière¹⁸ », écrit-il, faisant allusion à son voyage de 1801 et au retour à Lübeck, tout autant qu'à la déception éprouvée alors par l'auteur de la *Philosophie de Kant*, de constater que le public français restait hermétique à l'idéalisme transcendantal, confirmant par là le caractère de « légèreté » qu'on lui attribue habituellement. De cette légèreté française, Heinrich Heine fit plus tard une semblable expérience, lui qui, après huit années passées à Paris, avouait qu'elle avait fini par lui peser¹⁹. De façon symétrique, Jacobi, revenant des années plus tard sur les conditions de son départ d'Eutin pour Munich, confie à Villers quel était son état d'esprit d'alors : « le projet de votre second voyage à Paris me désolait ». Et il ajoute : « Il me chagrinait en tout point, et je n'ai pas pu m'empêcher de vous en vouloir un peu de mal pour votre part²⁰ ». Il termine en lui expliquant qu'il croyait son installation en France définitive.

Si les réactions des correspondants de Villers, français ou allemands, expriment une semblable incertitude quant aux desseins de leur ami, faisant alterner la joie et le désarroi, c'est sans doute parce que rien dans le propos de Villers ne permettait de conclure à un parti fermement arrêté. Mais pouvait-il en être autrement ? Dans le contexte du retour massif des émigrés pendant les premières années du nouveau siècle, afficher la décision de rester en Allemagne eût paru saugrenu ; ou c'eût été interprété comme un acte anti-patriotique. Par ailleurs il ne pouvait en aucun cas être assuré que son séjour à Lübeck pût se poursuivre indéfiniment, et encore moins prendre d'engagement dans ce sens. En tant que Français, il restait soumis à l'administration de son pays ; en tant qu'expatrié, il dépendait de la bienveillance du sénat de Lübeck. Rien n'était moins confortable que cette situation. La reprise de la guerre en 1805, le blocus continental qui affecta directement les villes portuaires du nord de l'Allemagne, la prise de Lübeck par les Français en novembre 1806 changèrent les dispositions de Villers.

A l'incertitude, voire à l'opportunisme de la première période, succéda en un second temps un parti pris anti-français qui ne fit que s'exacerber au fil des mois et des années. Au sénateur Smidt, qui venait de lui offrir un poste de syndic du sénat de Brême, de façon à pouvoir prendre part aux conférences de Paris où devait se décider le sort des villes hanséatiques, Villers répondit : « Je suis si fortement prononcé Anti-français, que peut-être ma coopération nuirait plus qu'elle ne serait utile à la ville que je voudrais servir.²¹ ». De fait, depuis la lettre ouverte qu'il avait adressée à Fanny de Beauharnais, dans laquelle il dénonçait la conduite indigne des soldats français lors de la prise de Lübeck, il était en indécatesse auprès des autorités françaises. Dès que les trois départements du nord de l'Allemagne eurent été créés, il en fut expulsé. Les rapports de police qui nous restent ne laissent aucun doute : Villers était désormais

¹⁷ L'arrêté du 11 vendémiaire an IX (3 octobre 1800) permet de radier la moitié des noms figurant sur les listes officielles de l'émigration. L'amnistie générale des émigrés est décrétée par sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802). Massimo Boffa, « Emigrés », dans François Furet et Mona Ozouf (éd.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 346-354.

¹⁸ Lettre du 10 frimaire an XII (2 décembre 1803). Staats- und Universitätsbibliothek Hamburg, Nachlass Villers 12, f. 81-82.

¹⁹ « Das leichte Volk wird mir zur Last ». Heinrich Heine, « Anno 1839 », *Neue Gedichte*, in *Sämtliche Gedichte*, éd. Bernd Kortländer, Stuttgart, Reclam, 2017, p. 367-368. Nos remerciements à Marie-Claire Méry pour cette référence.

²⁰ Lettre du 22 janvier 1806. Isler, p. 180.

²¹ Lettre de Villers à Smidt du 27 juin 1808. Bernard-Brucker, p. 395.

considéré comme un ennemi de la France, un homme qu'il convenait de surveiller, voire de mettre hors d'état de nuire.

Les choses se compliquèrent encore du fait des démarches que Smidt entreprit pour faire obtenir à Villers le titre de citoyen d'honneur de la ville de Brême. N'ayant pu faire nommer Villers syndic, il chercha un autre moyen pour lier son ami aux intérêts de sa ville. Villers accepta la proposition avec enthousiasme, et à partir de janvier 1810 signa ses lettres à Smidt « Villers Civis Bremensis ». Cette citoyenneté était un cadeau empoisonné. Elle pouvait lui causer la déchéance de ses droits à la nationalité française. Les démarches que fit Villers pour s'informer de la possibilité juridique de se prévaloir de ce titre furent toutes négatives²². Il s'en plaignit à Smidt et n'hésita pas à lui confier son amertume en des termes délibérément anti-français.

Was will ich anfangen? denn in Lübeck bleibe ich nun nimmermehr. In Paris habe ich mächtige Stütze. Der Minister des Innern ist mein Jugendfreund – aber! Ich kann nicht in Frankreich leben! Kann mich mit Franz[osen] nicht vertragen!²³

A partir de 1810 Villers vécut dans une sorte de schizophrénie nationale : français pour les Français avec qui il correspondait, allemand, ou plus précisément brémois pour les Allemands qu'il fréquentait, il oscillait entre deux identités culturelles. Dès lors les qualificatifs que lui donnèrent ses amis, cherchant à traduire sa double compétence culturelle et, partant, son rôle d'intermédiaire entre les nations prennent un relief supplémentaire.

Dans une lettre exaltée, l'éditeur et libraire Carl Friedrich Cramer dit de Villers qu'il est Allemand, après quoi il se reprend et préfère une qualification plus ambiguë.

Sie sind, wie es noch nie wer war, ein Zwiemensch, nicht ein Doppelmensch, ein neues Wort zwar, aber ein verständliches! Oder auch, Sie kommen mir vor wie ein Centaur, ein Rossmensch, der vom Knochen oder Brocken herunterrauscht, dass das Gesträuch prasselt, um alle französischen Ideen um und umzukehren.²⁴

Il est délicat de rendre de façon juste la distinction opérée par Cramer entre « *Doppelmensch* », qui induit l'idée de duplicité, une identité servant à masquer l'autre, et « *Zwiemensch* », un néologisme qui suggère une identité personnelle dont le principe réside dans la dualité. L'homme dual est un hermaphrodite moral : il porte en lui les caractères des deux nations, et inaugure une nouvelle race d'homme, encore à naître, celles des *Francallemands* si nous osons, à notre tour, proposer un néologisme. Dans une autre lettre, Cramer désigne son ami par le terme « *Gallo-Germanier* », se réservant celui de « *Germaner-Gallier* »²⁵.

Les figures mythologiques qu'évoque dans la citation ci-dessus le traducteur de Klopstock confirment cette interprétation. C'est aussi de la mythologie que Goethe tira le surnom dont il affubla Villers.

²² Voir la réponse de Reinhard, interrogé sur ce point. Lettre de Reinhard à Villers du 8 février 1810. Isler, p. 367.

²³ « Que vais-je faire ? Car je ne resterai définitivement pas à Lübeck. – à Paris j'ai de puissants appuis. Le ministre de l'Intérieur est mon ami de jeunesse – mais je ne peux pas vivre en France ! Je ne peux pas m'entendre avec les Français ! » Lettre de Villers à Smidt du 15 novembre 1810. Bernard-Brucker, p. 418-424.

²⁴ « Vous êtes un homme hybride, pas un homme double, c'est certes un nouveau mot, mais compréhensible ! Ou bien vous me faites l'impression d'un centaure, un homme-cheval, qui dévale du Knochen ou du Brocken à toute vitesse, faisant crépiter les fourrés, pour tourner et retourner toutes les idées françaises ». Lettre de Cramer à Villers du 13 septembre 1801. Bernard-Brucker, p. 144-146.

²⁵ Lettre de Cramer à Villers du 6 juin 1802. Bernard-Brucker, p. 153.

Er ist eine wichtige Person durch seinen Standpunkt zwischen den Franzosen und den Deutschen, [...] da er wie eine Art von *Janus bifrons* herüber und hinüber sieht.²⁶

Clandestinité et médiation

A la lumière de la correspondance et des différents réseaux qui la constitue, la métaphore du double révèle toute sa pertinence. Certes le passeur culturel est un *Janus bifrons* en ce qu'il porte simultanément son attention sur chacune des deux cultures dont il peut se revendiquer, et assure ainsi la communication d'une langue et d'une culture à une autre en adaptant son propos au public visé et au support médiatique choisi ; mais cette identité d'intermédiaire ne préexiste pas au transfert, pas plus qu'elle n'est un don du ciel : elle naît de l'activité même de l'écriture, qu'elle soit privée ou publique. L'image de l'auteur s'élabore, dans un contexte politique donné, au gré des relations, nécessairement mouvantes, entre les acteurs du transfert²⁷. Dans le cas de Villers, on a vu que cette image, clivée et clivante, dépend du destinataire et de son propre engagement dans les interactions entre les communautés nationales. L'identité plurielle, mais ici plutôt duale car travaillée par la problématique de la biculturalité, se traduit chez lui par des visages contrastés, que seule la lecture synthétique de la correspondance, sur une période de quinze à vingt ans, permet de mettre à jour. A l'ère de l'édition numérique et des restitutions sur un mode visuel parfois très sophistiqué, nous pourrions imaginer une transcription graphique de ces représentations du moi. Il en résulterait une cartographie de l'identité personnelle de l'auteur, considérée synchroniquement ou diachroniquement, qui viendrait se superposer à la cartographie culturelle et politique des échanges épistolaires.

Villers a conçu et pratiqué la médiation culturelle comme il a envisagé l'identité. Et l'une comme l'autre se sont construites selon les modalités et les stratégies qu'on relève dans sa correspondance. L'épistolier donne à voir de lui-même une face seulement, celle que son correspondant recherche et désire, laissant l'autre dans l'ombre, non pour la soustraire à la connaissance, mais au contraire pour encourager l'autre à la découverte. Pour les Français, l'esprit et la légèreté ; pour les Allemands, la profondeur et la gravité. C'est un peu ce que Rica signifie dans la fameuse lettre 30 des *Lettres persanes* de Montesquieu, où il fait part à son ami Usbek de la sensation que son apparition a produite au sein d'une assemblée à Paris. Les Parisiens ont vu dans le personnage une candeur dont ils se sont amusés, précisément parce qu'elle était conforme au stéréotype de l'oriental. Mais la face qu'il présente à son correspondant est tout autre : un esprit critique, enclin à la fine raillerie, prompt à déceler les ridicules, à juger du bon ou du mauvais goût. Ce faisant, il fait subir au jeu des images un complet renversement : la bêtise n'est pas là où on la croyait. L'Allemand de la fin du XVIII^e siècle c'est un peu le Persan de Montesquieu : il met à l'épreuve la soi-disant supériorité de l'esprit français.

De voyageur français en Allemagne, dans les *Lettres westphaliennes*, Villers se fait voyageur allemand en France, sans toutefois avoir donné des *Reisebilder* qui nous eussent sans doute réjouis, mais en laissant percevoir dans sa correspondance un écho de cette confrontation. Il se fait Allemand pour mieux déjouer les faux-semblants de l'esprit français, et instruire plus

²⁶ « C'est une personne importante par sa situation entre les Français et les Allemands, [...] puisque c'est une sorte de *Janus bifrons* dont le regard est tourné d'un côté et d'autre ». Lettre de Goethe à Reinhard du 22 juillet 1810. *Briefwechsel zwischen Goethe und Reinhard in den Jahren 1807 bis 1832*, Stuttgart et Tübingen, Cotta, 1850, p. 91.

²⁷ Michel Espagne, « Die Rolle der Mittler im Kulturtransfer », dans Hans-Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt (éd.), *Kulturtransfer im Epochenumbruch. Frankreich-Deutschland. 1770 bis 1815*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1997, p. 309-329.

complètement le procès de la légèreté dont cette nation s'est fait l'emblème²⁸. Partant du principe que la littérature concentre le génie d'une nation, c'est en comparant les productions littéraires, selon une méthode contrastive appliquée à des échantillons représentatifs, qu'il espère parvenir à une connaissance du caractère national, tout en indiquant qu'il convient d'y inclure une étude de la société, des langues, des mœurs, de la religion, de l'éducation, etc., ce dont témoigne l'éclectisme de ses écrits. Il serait naïf de croire cette démarche animée par une volonté de rapprocher les peuples. Pas plus que l'identité auctoriale, soumise aux tensions des représentations, la caractérologie nationale ne saurait se résoudre dans de hâtives synthèses. Villers nous prévient : la science comparée des cultures nationales éloigne plutôt qu'elle ne rapproche. Le *Franccallemant* Villers est bien plus riche, complexe et déroutant que le très correct *Franco-allemand* contemporain, issu du Traité de l'Elysée.

S'il se donne pour vocation d'être un pont jeté par-dessus l'« abîme » qui sépare les peuples²⁹, Villers ne prétend pas résorber dialectiquement les différences. Il n'est pas Européen dans le sens consensuel qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Sa correspondance nous fait voir un homme engagé dans l'affrontement, convaincu que toute vérité coûte, qu'elle n'est pas toujours bonne à entendre ni même à dire. Le style de ses lettres, volontiers grinçant, se distingue de la bonhomie qui était en sage. Villers est rarement convenable. Il le sait. Mme de Staël le lui a fait remarquer, elle qui ne concevait pas qu'un Français pût rester en Allemagne, alors que les portes de la France lui étaient désormais ouvertes. C'est son système de médiation qu'elle mettait en cause lorsqu'elle lui écrivait : « aucune émigration n'a jamais bien réussi³⁰ ».

Villers, un clandestin ? Il serait plus exact de dire un demi-clandestin. Par cette expression nous voulons prendre en considération la logique duelle de la médiation culturelle telle qu'il l'a pratiquée durant ses années en Allemagne, dans le même temps où, tournant le dos à ses anciennes attaches, il engageait une acculturation qui tendit à accomplir sa complète germanisation. Car il ne devint allemand qu'en restant français, c'est-à-dire en demeurant dans la tension permanente (et volontairement entretenue) entre ce qu'il découvrait et ce qu'il connaissait. Le style de sa médiation – d'où découlent sa production, articles et livres, et son enseignement – est donc étroitement lié à la forme particulière que prend le processus de construction et de déconstruction identitaire. Le demi-masque de cet amphibie des lettres laisse voir en même temps qu'il couvre. Il met à l'épreuve notre sens critique et notre exigence de vérité ; il fait vaciller nos certitudes et d'une manière générale tout ce qui s'apparente à une sédentarité morale. Mais n'est-ce pas en définitive ce qu'on attend du clandestin ? qu'il nous rende nomades à nous-mêmes, qu'il nous jette sur les routes de la liberté intérieure, qu'il nous fasse passer les frontières de l'esprit ?

Nicolas BRUCKER
Université de Lorraine
Centre Ecritures (EA 3943)

²⁸ L'Académie de Dijon proposa en 1808 le sujet suivant : « La nation française mérite-t-elle le reproche de légèreté que lui font les nations étrangères ? ». Si Villers ne concourut pas pour le prix, il accumula les matériaux nécessaires et traça le plan de sa dissertation. SUB Hamburg, NV 3.

²⁹ Villers, *Philosophie de Kant*, Metz, Collignon, 1801, Préface, p. lxiv.

³⁰ Lettre de Staël à Villers du 28 décembre 1803. Kurt Kloocke (éd.), *Madame de Staël – Charles de Villers – Benjamin Constant. Correspondance*, Frankfurt a. M., Peter Lang, 1993, p. 90.